

Commission Inondation du SAGE ALLAN

Réunion du 22 octobre 2013

Conseil Général du Territoire de Belfort

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
POIVEY Gérard	CG70	gerard.poivey@cg70.fr
FORCINAL Anne-Marie	EPTB	anne-marie.forcinal@cg90.fr
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny – représentant également M. Guy MICLO	herve.grisey@wanadoo.fr
ECABERT Arlette	Maire de Florimont	arlette.ecabert28@orange.fr
GANDON Grégory	CAB	ggandon@agglo-belfort.fr
BELZ Hubert	Ville de Belfort	
RENAULT Jean-Claude	CPEPESC	jean-claude.renault554@orange.fr
LE ROY Laurence	CC du Sud Territoire	laurence.le.roy@cc-sud-territoire.fr
AZENS Jean-François	CG90	jean-francois.azens@cg90.fr
TRESILLARD Nathalie	CG70	nathalie.tresillard@cg70.fr
QUENOT Anne	AUTB	aquenot@autb.fr
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie 25 – représentant aussi la CCI FC	gmarion@doubs.cci.fr
SCHMITT Elisabeth	ADU Pays Montbéliard	e.schmitt@adu-montbeliard.fr
BULLE Cédric	DDT25	cedric.bulle@doubs.gouv.fr
MAITROT Thierry	DDT25	thierry.maitrot@doubs.gouv.fr
STUTZ Claire	DDT90	claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr
SENECOT Sébastien	DDT90	sebastien.senecot@territoire-de-belfort.gouv.fr
COLLIN HUET Marie-Pierre	DREAL FC	marie-pierre.collin-huet@developpement-durable-gouv.fr
VEREECKE Julie	DREAL FC	julie.vereecke@developpement-durable.gouv.fr
GROUBATCH Gérard	FNE FC	tbne@neuf.fr
BEAUME Colette	URIAP FC	colette.beaume@orange.fr
CORNET Françoise	DDT70	françoise.cornet@haute-saone.gouv.fr
CHRISTOPHE Clémence	PMA	clemence.christophe@agglo-montbeliard.fr
ENSELME Florian	EPTB - PMA	florian.enselme@agglo-montbeliard.fr
LYVINEC Ewen	EPTB Saône et Doubs	ewen.lyvynec@eptb-saone-doubs.fr
Claire CROCHET-DAMAIS	EPTB Saône et Doubs	claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure	Adresse mail
GAUDOT Cyril	EPTB Saône et Doubs	cyril.gaudot@eptb-saone-doubs.fr
KIEPFER Michel	Maire de Brognard	mairie.brognard@wanadoo.fr
ORIEZ Michel	Maire d'Eloie	eloie.mairie@wanadoo.fr
COMPAGNE Agnès	Région Franche-Comté	agnes.compagne@franche-comte.fr
GRAFFE Pauline	Préfecture 90	pauline.graffe@territoire-de-belfort.gouv.fr
MICLO Guy	PNR Ballon des Vosges	secretariat@parc-ballons-vosges.fr
PETIT Bernard	Maire d'Allenjoie	allenjoie@wanadoo.fr
BELLECC Simon	Agence Régionale de Santé	simon.bellecc@ars.sante.fr
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau RMC	stephanie.adam@eaurmc.fr
GENERET Fabienne	Mairie d'Audincourt	f.generet@audincourt.fr
BRINGOLD-SAVARY Virginie	PMA	virginie.bringold@agglo-montbeliard.fr
BORGET Cédric	EPTB Saône et Doubs	cedric.borget@eptb-saone-doubs.fr
PARAGE Patrick	VNF	patrick.parage@vnf.fr

Le support de présentation de la réunion est disponible sur le site internet de l'EPTB <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Allan-SAGE> dans la rubrique « Documents ».

1. Introduction par le président de la commission

M. Gérard POIVEY (CG70), président de la commission thématique « Inondation » du SAGE Allan, souhaite la bienvenue aux participants. Il explique qu'il revient après des soucis de santé, et remercie M. Feurtey d'avoir animé la première réunion de cette commission à sa place.

Après un tour de table, M. Gérard POIVEY introduit la réunion en rappelant ce qui s'est passé depuis la première réunion de la commission thématique « Inondation » le 15 mars dernier. Les travaux des 4 commissions ont été présentés en bureau de la CLE du 13 juin, qui les a synthétisés et a déterminé des enjeux transversaux. La CLE du 10 juillet 2013 a ensuite validé l'état initial du SAGE ainsi que les enjeux identifiés.

Il s'agit donc aujourd'hui de la 2^{ème} réunion de la commission, qui se déroulera en 3 phases :

- Retour sur la CLE du 10 juillet dernier
- Lien entre SAGE Allan et Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) Belfort-Montbéliard (en lien avec la réunion animée par la DREAL Franche-Comté qui aura lieu dans un second temps,)
- Déclinaison des enjeux (validés par la CLE) en objectifs, puis hiérarchisation de ces objectifs.

M. Gérard POIVEY (CG70) appelle à la participation de tous durant la phase de déclinaison des enjeux en objectifs et leur hiérarchisation, avant de céder la parole à Claire CROCHET-DAMAIS.

Cette dernière, revenue de congé maternité pour exercer un temps partiel (les lundi, mardi et jeudi), sera plus particulièrement la référente pour cette commission. Marie-laure BERTHOMMÉ continuera à travailler pour le SAGE Allan à 50%.

2. Retour sur la CLE du 10 juillet

Mme Claire CROCHET-DAMAIS reprend les différents points qui ont été, suite à la 1^{ère} réunion de la commission en mars dernier, synthétisés en bureau de la CLE puis validés lors de la CLE du 10 juillet. Il s'agit :

- Des points clés du diagnostic pour chacune des 4 thématiques, qui figurent sur les plaquettes distribuées en début de séance ;
- Des enjeux transversaux du SAGE (synthétisés par le bureau de la CLE à partir des contributions des 4 commissions thématiques)
- Des enjeux de la thématique identifiés lors de la 1^{ère} réunion de la commission et qui figurent au dos de la plaquette « Inondation ».

Ce sont ces enjeux qui doivent être, en séance, déclinés en objectifs à hiérarchiser.

Elle replace enfin cette phase dans le calendrier d'élaboration du SAGE Allan, et explique que le bureau de la CLE a décidé, devant les enjeux socio-économiques importants du périmètre du SAGE, de faire appel à un prestataire extérieur pour la partie prospective et l'intégration des enjeux socio-économiques aux différents scénarios du SAGE. Elle précise que le plan de financement de cette étude, à lancer, n'est pas abouti.

3. Liens entre SAGE Allan et TRI Belfort-Montbéliard

Mme Claire CROCHET-DAMAIS rappelle pour mémoire la présentation du TRI qui avait eu lieu lors de la première réunion de la commission thématique en mars dernier, et qui fera l'objet d'une seconde réunion animée par la DREAL Franche-Comté, dès 16h dans cette même salle.

En effet, devant la similitude des deux démarches (problématiques et enjeux identiques, périmètre et calendrier similaires sans être identiques), le bureau de la CLE, sollicité par la DREAL Franche-Comté, a donné son accord pour que soient organisées des réunions à double ordre du jour.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS rend compte d'une réunion de la commission géographique inondation du 4 octobre dernier au cours de laquelle ont été présentés le projet de stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, sa déclinaison sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse et les évolutions de l'Orientation Fondamentale n°8 (OF8) du SDAGE relative aux inondations. Elle rappelle que le SAGE devant être compatible avec le SDAGE, les évolutions de ce dernier sont à prendre en compte dans l'élaboration du SAGE.

4. Déclinaison des enjeux en objectifs

Mme Claire CROCHET-DAMAIS rappelle qu'il s'agit de décliner les enjeux validés en CLE en objectifs à hiérarchiser.

Elle présente un exemple d'enjeux décliné en objectifs, extrait d'un autre SAGE et elle met en perspective le cas du SAGE Allan.

Elle rappelle ensuite le rôle du SAGE sur cette thématique (obligation / possibilités), puis les pistes d'objectifs tirées des échanges de la réunion précédente, qui figurent au verso de la plaquette d'information « Inondation ».

Après avoir rappelé les grands enjeux sur lesquels se base la réflexion du groupe de travail (réduction de la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation, réduction des effets de l'aléa, amélioration de la gestion du risque inondation), elle donne la parole à la salle

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) demande au préalable des précisions, concernant l'exemple du SAGE Loire en Rhône-Alpes présenté précédemment, sur l'objectif proposé d'évacuation rapide des eaux de surface par le ruissellement qui semble contradictoire avec d'autres objectifs d'infiltration à la parcelle.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS répond que dans ce SAGE, le territoire a fait l'objet d'un zonage en fonction de la topographie, de la nature du sol... et qu'en fonction des zones définies, des objectifs différents ont été établis (infiltration, ruissellement,...).

Mme Anne QUENOT (AUTB) rappelle que l'OF8 du SDAGE préconise d'éviter d'urbaniser dans les zones inondables déjà référencées. Elle propose que ce point soit repris dans le SAGE mais en explicitant ce qui est autorisé ou pas. Il s'agit pour elle d'éviter les orientations générales qui pourraient être interprétées au cas par cas par les aménageurs ou les services instructeurs de l'Etat.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS attire l'attention sur le fait que le règlement du SAGE ne peut pas être aussi précis sur cette question de l'urbanisation en zones inondables. Un SAGE peut proposer, dans son PAGD, d'éviter l'urbanisation en zones inondables, et détailler des manières de faire pour atteindre cet objectif, sans toutefois les imposer.

M. Gérard POIVEY (CG70) donne l'exemple, sur Champagny, de la construction il y a un peu plus d'un an d'un lotissement de 8 pavillons avec un système de rétention d'eau où les fuites sont moins

importantes que les arrivées d'eau, grâce à un système d'infiltration a priori performant. Ce système permet d'éviter que l'eau parte dans le petit ruisseau situé en-dessous et le fasse déborder. Il propose donc de ne pas être trop restrictif dans l'écriture du SAGE et de garder à l'esprit la possibilité de mettre en œuvre des solutions techniques.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) précise, sur l'exemple d'une construction sur Lepuix datant d'il y a 28 ans, que ce système d'infiltration est ancien et a fait ses preuves. Pour lui, la priorité est plutôt dans l'arrêt des constructions et remblais en zones humides, ainsi que dans les zones d'expansion de crues ou les lits majeurs des cours d'eau.

M. Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) revient sur l'objectif qui vient d'être proposé, de ne plus avoir de remblai en zones inondables. C'est selon lui trop réducteur, et rendrait difficile le développement dans certains secteurs. Il propose plutôt d'utiliser le terme d'optimisation des aménagements en zones inondables, et donne les exemples de maisons sur pilotis, ou encore sur vide-sanitaires inondables.

Mme Colette BEAUME (URIAP) fait le constat que les étangs sont des bassins naturels de rétention de l'eau, qui freinent donc les inondations. Elle souligne ce côté positif des étangs.

M. Gérard POIVEY (CG70) évoque, concernant le ruissellement des eaux pluviales, les évolutions récentes des bitumes pour les routes qui permettent aujourd'hui une certaine pénétration de l'eau.

M. Hubert BELZ (Ville de Belfort) confirme l'utilisation actuelle de nouveaux matériaux poreux, qui rendent le sol perméable. Pour lui, le principal enjeu est d'éviter de densifier et de trop imperméabiliser. Techniquement, cela ne veut pas dire de ne pas construire, mais cela signifie construire sous conditions. L'objectif est donc de maîtriser le foncier disponible et d'éviter au maximum l'imperméabilisation.

M. Hervé GRISEY (Syndicat des eaux de Giromagny) revient sur les propos de M. GROUBATCH de ne plus remblayer les zones humides. Il alerte sur la difficulté, en cas de prescription stricte, de construire ensuite par exemple une route au-dessus d'un vallon. Il s'agit de ne pas s'interdire toute construction.

Mme Anne-Marie FORCINAL (EPTB) revient sur le rôle des zones humides pour les inondations (aggravation de la vulnérabilité en cas de disparition) mais aussi sur l'épuration (cf commission thématique « pollutions et qualité de l'eau). Elle rappelle que ces zones humides sont de toute façon déjà protégées, avec la nécessité, en cas de destruction, de compensation au double. Du coup, certaines sont aujourd'hui mises en vente au prix de terrains à bâtir.

Mme Nathalie TRESILLARD (CG70) propose, quand cela est possible malgré l'urbanisation importante, un objectif de renaturation des cours d'eau (reméandrement par exemple) qui abaisse la vitesse d'arrivée des crues, et de favorisation des zones annexes qui jouent le rôle de véritables éponges.

M. Sébastien SENECOT (DDT90) propose d'ajouter, en plus des objectifs fixés aux aménageurs et sur l'urbanisme, des objectifs concernant le monde agricole, qui doit lui aussi être associé aux efforts collectifs. Il cite quelques exemples d'actions possibles par un changement des méthodes culturales (haies rétentrices d'eau, labours perpendiculairement à la pente, drainage raisonné, bandes enherbées).

Mme Anne-Marie FORCINAL (EPTB) rajoute la nécessité de prévoir des bandes enherbées et de protéger la ripisylve rétentrice de l'eau. Elle précise que concernant le drainage, il faut toutefois nuancer le propos puisque celui-ci est indispensable à la mise en place de culture dans des terrains argileux comme il en existe sur le territoire du SAGE.

M. Gérard POIVEY (CG70) développe un exemple de plantation d'arbres par l'ONF à contre-sens de la pente, qui a montré son efficacité.

Mme Anne-Marie FORCINAL (EPTB) propose un objectif relatif aux bassins d'écrêtement des crues, qui permettent de diminuer les dégâts en aval, par exemple en hiver lors de la combinaison de précipitations abondantes et de fonte des neiges. Il s'agit à la fois de terminer ceux encore en travaux sur la Rosemontoise, et de gérer les bassins existants (sur le territoire de Belfort mais aussi sur Pays de Montbéliard Agglomération) pour améliorer leur sûreté. Elle propose également un objectif sur l'information sur la crue, et la diffusion de préconisations pratiques simples, comme ne pas garer sa voiture dans le sous-sol, afin d'éviter les risques certes matériels, mais parfois vitaux.

M. Jean-François AZENS (CG90) complète le propos en rappelant que les ouvrages existants ne règlent pas tous les problèmes. Il reste en effet encore beaucoup de gens et de structures exposées. L'enjeu est donc de travailler sur les deux paramètres que sont la réduction de l'aléa et la vulnérabilité.

En réponse à la question de Mme Nathalie TRESILLARD (CG70), Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL FC) détaille le système d'alerte existant, en deux niveaux :

- Une alerte du service de prévision de crues, basé à Lyon et qui travaille à partir des résultats de stations hydrométriques gérées par la DREAL Franche-Comté ; Ce système d'alerte, accessible en ligne, est couplé avec une vigilance météorologique ; En fonction des enjeux, l'alerte passe du jaune à l'orange puis au rouge. Les préfetures sont prévenues et relayent l'information au niveau des maires.
- Dans les zones concernées par un PPRI prescrit ou approuvé, les maires, responsables de l'information de leur population et de la gestion de crise sur leur commune, ont l'obligation de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour faire face et mettre en place une réponse adéquate en cas d'alerte. Lors de la première réunion de la commission thématique en mars dernier, sur la base d'un bilan à l'échelle du SAGE de la mise en place ou non de ces PCS, la question avait été soulevée, dans le cadre du SAGE, de proposer que l'intégralité des communes du périmètre soient couvertes par un PCS. Il avait aussi été évoqué l'intérêt d'avoir des PCS intercommunaux, qui permettraient une mutualisation des moyens et une mobilisation de ces derniers plus efficaces.

M. Gérard POIVEY (en tant que maire de Champagny) souligne que devant la quantité d'alertes que reçoivent les maires (jusqu'à 3-4 par mois), et l'impossibilité de déclencher systématiquement une réponse à ces alertes, beaucoup ont tendance à ne plus trop écouter ce qu'ils reçoivent.

Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL FC) répond que c'est une question de gradation. Elle précise à ce sujet que sur la base des retours d'expériences du système d'alerte depuis 2006-2007, le règlement en question est actuellement en cours de révision. Par exemple, dans le règlement actuel, l'Allan était automatiquement mis en alerte en cas de crue sur la Savoureuse alors que son fonctionnement est différent. Dans le futur règlement, le système d'alerte sera donc disjoint entre la Savoureuse et l'Allan. Il est possible de progresser à la fois sur la question de la simultanéité, mais aussi sur celle de la gradation. Par exemple, sur l'Ognon (70), des communes de l'aval étaient mises en alerte crue alors que, la propagation étant lente, le délai avant l'inondation était d'environ 24h. Dans le futur règlement, ce cours d'eau sera donc re-tronçonné. Un travail de ce type et des ajustements sont conduits après chaque crue importante (la dernière, en décembre 2011) à partir des retours d'expériences que l'on peut en tirer. Mais le système est toujours perfectible.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS demande confirmation du fait que le système d'alerte n'existe bien que sur les cours d'eau principaux.

Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL FC) le confirme, en précisant que l'Etat a l'obligation de maintenir le système d'alerte existant sur les cours d'eau principaux, mais qu'il n'a pas l'obligation de l'étendre au réseau secondaire. L'initiative de compléter éventuellement le réseau d'alerte existant en imaginant un dispositif sur les plus petits cours d'eau revient donc aux collectivités.

M. Florian ENSELME (EPTB-PMA) alerte sur la difficulté de mettre en place un système d'alerte sur les petits bassins versants, sur lesquels le phénomène est souvent trop rapide pour donner le temps de l'alerte (qui arrive au mieux en même temps que l'évènement). En revanche, il existe des données sur certains petits affluents, données qui permettraient d'améliorer le système existant et d'éviter par exemple de mettre en alerte inutilement certains petits cours d'eau.

M. Jean-François AZENS (CG90) revient sur le système d'alerte par tronçons, qui fonctionne déjà depuis quelques semaines et qui est, pour ce qui concerne la Savoureuse, plus satisfaisant qu'avant. Il confirme les propos de M. ENSELME et propose, en plus du système d'alerte par tronçons en vigueur, de travailler plutôt à l'anticipation des crues avec la nécessité de mettre en place des outils de prévision des crues à l'échelle du bassin versant. Il cite à ce propos en illustration l'exemple du dispositif mis en place par le département du Haut-Rhin, qui permet aujourd'hui au département de fournir une information fiable aux communes en cas de risque inondation.

A ce sujet, M. Gérard POIVEY (CG70) pointe le cas du Rahin, torrent dont les crues sont très rapides (passage d'un très faible débit à plus de 2 m d'eau en quelques heures). Il s'insurge du fait que malgré des demandes répétées, le pont de Champagny, duquel sont effectuées les mesures par les pompiers en cas de risque de crues, n'est toujours pas équipé d'échelle : les niveaux sont donc pris à l'aide d'un caillou au bout d'une ficelle !

M. Jean-François AZENS (CG90) souligne la nécessité d'être plus fin dans la prévision. Il constate la difficulté actuelle à savoir si la crue sera modérée ou forte... L'intérêt de disposer d'un bulletin préventif qui préfigure la dimension de la crue serait d'anticiper pour se préparer de manière adaptée à l'évènement.

En réponse à une question de Mme Anne-Marie FORCINAL (EPTB), Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL FC) confirme de nouveau que c'est bien aux collectivités (conseils généraux, agglomérations...), si elles le souhaitent, de se doter de moyens complémentaires à ceux des services de l'Etat sur les cours d'eau principaux, avec la possibilité bien sûr de mutualiser les moyens.

A ce sujet, M. Jean-François AZENS (CG90) propose le périmètre du SAGE Allan, qui couvre l'aire urbaine, comme échelle de réflexion et de mise en œuvre.

M. Florian ENSELME (EPTB-PMA) attire l'attention sur l'importance d'intégrer le fait que malgré l'influence de ces aménagements sur la baisse de la fréquence des aléas, les éventuels dysfonctionnements de ces ouvrages doivent être pris en compte (le plus important de ceux-ci étant la rupture, mais il y en a d'autres).

A ce sujet, M. Gérard POIVEY (CG70) évoque le cas du bassin de Champagny, dont les millions de mètres cubes d'eau mettent potentiellement en danger Héricourt et Pays de Montbéliard Agglomération. Les enjeux sont donc importants, au regard des moyens mis en œuvre pour anticiper les risques (cf réunions en préfecture à Vesoul).

Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL FC) renchérit en évoquant les deux facettes des ouvrages : ouvrage qui protège, ouvrage qui peut aussi, en cas de dysfonctionnement, aggraver le risque. Même si la probabilité est faible, il faut en tenir compte. D'où une réglementation, mise en place depuis 2007, qui impose aux propriétaires d'ouvrages des études de danger (les dernières étant à rendre en 2014). Ces études comprennent le calcul d'une onde de submersion en cas de rupture et l'évaluation des populations concernées. Pour certains grands barrages comme celui du bassin de Champagny, cette réglementation oblige également à la mise en place d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention), qui permet l'organisation de l'alerte et de la gestion de crise. Si les études de danger font apparaître qu'un ouvrage n'est pas sûr, le Préfet prescrit les travaux nécessaires pour la rétablir, ainsi qu'éventuellement les mesures transitoires (type abaissement de côtes) nécessaires.

M. Gérard MARION (CCI25) propose un objectif de sensibilisation et d'information des professionnels, notamment ceux dont les activités sont sensibles (notamment en terme de produits utilisés), afin d'arriver à une véritable acculturation du risque. Il constate en effet une grande méconnaissance du risque, y compris par les entreprises implantées dans une zone couverte par un PPRI qui ignorent qu'elles sont dès maintenant soumises à des obligations, comme la mise en sécurité des biens. Il

évoque le cadre des clubs environnement, qui permettent de clarifier un peu auprès des entreprises les multiples aspects du domaine de l'eau, peu lisible surtout pour des entreprises de taille modeste.

A la question de M. Gérard POIVEY (CG70) qui demande qui met habituellement en place de telles démarches de sensibilisation, Mme Claire CROCHET-DAMAIS répond qu'il s'agit selon les régions des intercommunalités, de la région (compétence économique), des EPTB... avec des dispositifs souvent concertés entre tous ces acteurs et toujours mis en place en lien étroit avec les chambres consulaires, directement concernées. Il s'agit donc clairement d'une piste d'action dans le cadre d'un SAGE.

M. Jean-François AZENS (CG90) revient sur la thématique des eaux pluviales et propose, en plus des dispositifs de stockage à la parcelle, un objectif d'établissement de zones tampons (type bassins d'orage) entre réseaux pluviaux ou unitaires et milieux naturels. Par exemple, il s'agit d'éviter que la Savoureuse, déjà à fort débit, déborde sur Belfort en raison du fait qu'elle est l'exutoire de nombreuses canalisations pluviales, lesquelles, en cas de crue, ne s'écoulent plus.

M. Grégory GANDON (CAB – ville de Belfort) informe à ce sujet que la CAB est en cours d'élaboration de son schéma directeur eaux pluviales, justement pour répondre à ces questions et suite également à des contraintes réglementaires nouvelles.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS pose la question de l'intégration de ce schéma dans les documents d'urbanisme.

M. Grégory GANDON (CAB – ville de Belfort) répond qu'il s'agit plutôt d'une réflexion sur les installations techniques existantes de l'agglomération et leur gestion, avec la recherche d'appui sur des opportunités (par exemple, transformer les anciennes stations d'épuration en bassins tampons). La question de l'intégration, dans les documents d'urbanisme, de la problématique de rétention à la source, aussi bien sur des terrains agricoles, forestiers qu'urbains, reste par contre une vraie question.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS précise que le SAGE offre la possibilité d'aller assez loin dans le domaine des eaux pluviales, avec la possibilité, si les acteurs du territoire le souhaitent, d'inscrire dans le règlement des limitations de débits en sortie de zones aménagées.

Mme Anne QUENOT (AUTB) propose, en réponse à l'imperméabilisation des sols et leurs conséquences, d'encourager, dans les documents d'urbanisme, l'infiltration pour limiter les débits en sortie de zones aménagées. Elle demande s'il sera possible de disposer d'éléments techniques concrets (de type préconisations) pour mieux intégrer la thématique dans les documents d'urbanisme qui la prennent pour le moment en compte seulement de manière globale. Elle alerte sur la difficulté de rajouter, dans les démarches d'élaboration de PLU déjà très lourdes, la conduite d'éventuelles nouvelles études pour déterminer les débits en sortie de zone aménagée et se demande si les schémas directeurs d'eaux pluviales pourraient apporter les réponses.

M. Sébastien SENECOT (DDT90) propose, en lien avec plusieurs exemples d'actions de protection simple recueillis dans la région de Nîmes, de travailler auprès des populations exposées à la mise en place d'une culture du risque avant que le phénomène n'arrive ; En effet, les possibilités de se protéger contre les épisodes fréquents d'inondation, qui provoquent souvent beaucoup de dégâts, existent (exemple : guides verticaux en bas des portes d'entrées pour y glisser des planches en cas d'alerte).

M. Cédric BULLE (DDT25) rapporte la démarche de Pays de Montbéliard Agglomération qui, depuis quelques années, réfléchit globalement et sans se limiter à leur stockage, à la gestion des ruissellements à travers un schéma de gestion des eaux pluviales. Les procédures et méthodes développées seraient intéressantes à reprendre dans le cadre du SAGE.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS complète ce propos en précisant que la thématique « eaux pluviales » est, dans le cadre de cette démarche, intégrée aux documents d'urbanisme.

Mme Anne QUENOT (AUTB) précise que pour le territoire de Belfort, la thématique est toujours abordée dans le cadre de l'élaboration des PLU, mais qu'il manque actuellement des éléments

techniques (de type guide avec des solutions techniques en fonction du terrain) à apporter à la discussion. C'est donc l'aménageur qui met en place des solutions, qui pourraient peut-être être améliorées et adaptées au secteur concerné.

Mme Anne-Marie FORCINAL (EPTB) retient l'existence d'une multitude d'idées et d'initiatives mises en œuvre ici ou là, que le SAGE pourrait synthétiser et diffuser. Il serait intéressant de lister les bonnes pratiques et de les adapter aux réalités locales. Parmi ces idées, certaines semblent assez simples à mettre en œuvre, tout en étant efficaces. Elle encourage donc les acteurs retrouver leurs manches et à garder en tête que l'objectif est bien de prévenir plutôt que guérir.

Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL FC) propose en plus de l'anticipation, de l'alerte et de la gestion de la crue, un objectif relatif au retour à la normale après une crue. En terme d'économie en effet, le moment même de l'inondation est impactant (arrêt de l'activité) mais lorsque la crue se retire, le temps de retour à la normale est lui aussi souvent difficile (exemple : la remise en état des circuits électriques). L'organisation de ce retour à la normale est donc indispensable, et les pistes de progrès importants, notamment en termes de plus-values économiques.

5. Hiérarchisation des objectifs identifiés

Mme Claire CROCHET-DAMAIS propose, à partir de l'ensemble des objectifs listés, de les regrouper selon les thématiques suivantes :

- Eaux pluviales
- Gestion de la crise, retour à la normale.
- Information / sensibilisation, culture du risque
- Aménagement du territoire
- Ouvrages existants
- Changements de pratiques

Mme Elisabeth SCHMITT (ADU Montbéliard) intervient globalement sur les aspects d'interdiction ou de maîtrise des constructions dans les zones inondables pour rappeler de ne pas oublier les enjeux de développement du territoire. Elle rappelle que les élus locaux sont souvent devant des contradictions et qu'il faut généralement, en matière de développement, faire des choix entre différentes contraintes. Elle cite l'exemple des villes dont les cœurs urbains sont aujourd'hui en zone inondable, et qui se retrouvent bloquées dans leur développement, incapables de répondre aux fonctions d'une ville d'accueil des habitants et de leurs activités. Les PPRI réglementent déjà fortement l'urbanisation en zone inondable, et le SAGE doit donc permettre une adaptation.

Mme Claire CROCHET-DAMAIS rappelle que l'objectif premier du SAGE est bien d'arriver ensemble à répondre aux enjeux et à adapter le territoire à ces enjeux. Il doit donc être question dans un SAGE de préservation, de gestion, d'accompagnement...

Mme Elisabeth SCHMITT (ADU Montbéliard) souligne qu'effectivement, les termes employés dans la formulation des objectifs écrits sont importants. Par exemple, même si la non construction en zone inondable est une évidence globalement, on sait qu'elle ne peut pas s'appliquer sensu stricto dans la réalité.

Mme Anne-Marie FORCINAL (EPTB) souligne que c'est avant tout du bon sens que d'éviter de construire en zone inondable. Sans interdire (le SAGE ne le peut pas de toute façon), il faut pouvoir construire sans mettre en danger la vie des gens. Il convient d'agir avec intelligence, et de faire en sorte, lors de révision de PLU, de bien porter à la connaissance des maires les zones humides et anciens méandres de leurs cours d'eau (pour mémoire, M. Jean-François AZENS (CG90) précise que certains cours d'eau du territoire de Belfort ont perdu le tiers de leur longueur). Le SAGE doit donc servir à faire connaître en amont, et étendre les initiatives locales comme les actions menées dans le cadre du Contrat de rivière Allaine, à l'ensemble du territoire du SAGE.

Mme Elisabeth SCHMITT (ADU Montbéliard) témoigne, dans l'accompagnement des élus locaux au quotidien, du fait qu'ils sont souvent confrontés à des orientations contradictoires mais qui ont toutes leur raison d'être et qui sont toutes utiles. Il ne s'agit pas de nier les risques mais de bien prendre en

compte le croisement entre les aléas et les enjeux. Il est en effet important de répondre aussi aux enjeux de développement.

Mme Anne-Marie FORCINAL (EPTB) rappelle que la CLE du SAGE est composée pour moitié d'élus locaux, pour un quart d'usagers et pour un quart des services de l'Etat : cette répartition devrait permettre de bien prendre en compte l'ensemble des enjeux.

6. Questions diverses

Mme Colette BEAUME (URIAP) revient sur un sujet déjà évoqué lors de la réunion de la commission Pollutions et qualité de l'eau le 9 octobre dernier : la construction en cours, sur la commune d'Errevet située en Haute-Saône mais voisine du Territoire de Belfort, d'une bergerie et d'une porcherie de 40 truies, sans les autorisations nécessaires. Or, les eaux pourraient se déverser directement dans le Malsaucy, comme l'illustre la photo qu'elle propose de mettre à disposition des participants à la réunion à la sortie. Elle insiste sur la nécessité d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

M. Gérard POIVEY (CG70) la remercie pour son intervention, sur un dossier difficile qu'il connaît bien puisque situé sur son canton.

7. Conclusion

Après s'être assuré que personne ne souhaitait plus s'exprimer, M. Gérard POIVEY (CG70) conclut en rappelant que les 4 commissions thématiques auront eu lieu durant ce mois d'octobre :

1/10, 14h30	Ressource quantitative
9/10, 14h30	Pollutions et qualité de l'eau
22/10, 14h30	Inondation
30/10, 14h30	Morphologie et milieux aquatiques

Les rendus des différentes commissions seront ensuite présentés en bureau de la CLE, dont la date vient d'être fixée au 26 novembre matin (date à noter pour les personnes concernées). Lors de ce même bureau, il est prévu le lancement de l'étude socio-économique, tendances et scénarios.

Enfin, une CLE se profile en début d'année 2014 de validation des objectifs du SAGE... mais qui sera peut-être décalée en fonction de l'avancement de l'étude mais aussi des élections.

M. Gérard POIVEY (CG70) clôt la séance en remerciant les participants.

Première proposition de déclinaison des enjeux en objectifs concernant les inondations, présentés de manière hiérarchisée :

Aménagement du territoire

Optimiser l'urbanisation dans les zones inondables,
Favoriser la mise en œuvre de solutions techniques adaptées (exemple : maisons sur pilotis)
Favoriser l'infiltration des eaux dans le sol

Changements de pratique

Préserver les zones humides (éviter les remblais dans les zones humides vulnérables) et les zones d'expansion de crues (lien avec la COM4)
Renaturer les cours d'eau et préserver les annexes (lien avec la COM4)
Concilier les enjeux hydrauliques de restauration des cours d'eau avec l'amélioration de leurs potentialités écologiques en lien avec la COM4
Agriculture : mettre en place des méthodes culturales adaptées (haies, labours/pente, drainage raisonné, bandes enherbées)
Gérer les bassins existants, prendre en compte l'aléa d'un dysfonctionnement des ouvrages, améliorer la sûreté des ouvrages, terminer ceux encore en travaux pour écrêter au mieux les crues

Gestion de crise

Généraliser les PCS / optimiser les PCS existants / réfléchir à des PCS intercommunaux
Améliorer le dispositif d'alerte sur cours d'eau principaux, mettre en place un dispositif sur les petits cours d'eau
Améliorer l'anticipation de l'information (outil de prévision des crues à l'échelle du bassin du SAGE cf exemple du Haut-Rhin)
Améliorer la prévision des crues (dimensionnement hydrologique des cours d'eau) à l'échelle du SAGE
Gérer le retour à la normale (post-crues)

Eaux pluviales

Etablir des zones tampons (type bassins d'orage) entre réseaux pluviaux ou unitaires et milieux naturels
Maîtriser le foncier disponible pour contrôler au mieux l'imperméabilisation
Encourager l'infiltration / limiter les débits en sortie de zones aménagées : disposer d'éléments techniques pour les intégrer dans les documents d'urbanisme (lien avec les schémas directeurs d'eaux pluviales)

Information

Etablir une culture du risque avant l'arrivée du phénomène, diffuser les possibilités de se protéger contre les épisodes fréquents d'inondation.
Informers les populations
Sensibiliser les professionnels au risque inondation (alerte par messagerie, sensibilisation aux enjeux inondation en amont, diagnostic de vulnérabilité / mise en sécurité des équipements)